



24 SEPT 2019

AVIS N° 18/19

*_*_*

Destiné aux importateurs de panneaux de bois revêtus

1. En perspective de la publication de l'arrêté soumettant les panneaux en bois revêtus à la mesure de sauvegarde, relevant des sous positions 4410.11.20.11 ; 4410.11.20.19 ; 4410.11.20.90 ; 4410.11.30.11 ; 4410.11.30.19 ; 4410.11.30.90 ; 4410.19.92.11 ; 4410.19.92.19 ; 4410.19.92.90 ; 4410.19.93.11 ; 4410.79.93.19 et 4410.19.93.90, le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique porte à la connaissance des importateurs désirant bénéficier de quotes-parts d'un contingent tarifaire équivalent à 26 460¹ tonnes, qu'ils doivent déposer ou adresser les demandes par envoi recommandé avec accusé de réception, à la Direction Générale du Commerce (Direction de la Défense et de la Réglementation Commerciale, Parcelle 14, Business center, aile Nord bd Riad Hay Riad. BP 610), au plus tard le **26 septembre 2019 à 16h30**.
2. Les dossiers de demandes doivent **obligatoirement** contenir les pièces suivantes :
 - Un tableau contenant les quantités demandées classées par origine, selon le modèle en annexe I ;
 - Une déclaration sur l'honneur du représentant légal de l'entreprise, signée et cachetée, conformément au modèle en annexe II ;
 - Une **clé USB** contenant les tableaux récapitulatifs, **sous format Excel**, des données relatives aux importations des marchandises objet de la demande, au cours des trois dernières années (2016, 2017 et 2018), selon le modèle en annexe III ;
 - Pour les industriels, une note détaillée décrivant leurs processus de production à partir de panneaux de bois revêtus ;
 - Une copie de Certificat d'inscription au registre de commerce (modèle J) ;
 - Une copie d'attestation d'inscription à la taxe professionnelle (Patente) ;
3. La répartition des contingents se fera entre les importateurs sur la base des critères suivants :
 - la priorité est accordée aux industriels ;
 - l'historique des importations durant les trois dernières années (2016, 2017 et 2018) ;
 - dans les répartitions ultérieures, des pénalités peuvent être appliquées aux importateurs n'ayant pas utilisé les quotes-parts qui leur ont été accordées. La pénalisation sera proportionnelle au taux de non utilisation.

¹ Dont 80% originaire de l'Union Européenne, soit 21168 tonnes, et 20% originaire de pays hors Union Européenne, soit 5262 tonnes.

4. L'Administration peut avoir recours à d'autres critères supplémentaires, lorsqu'elle le juge approprié, afin de garantir une répartition équitable.
5. Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique.
6. Les importations en provenance des pays en développement cités en annexe IV, ou relevant des codes SH qui ne sont pas soumis à ladite mesure de sauvegarde, ne sont pas concernées par le présent avis.

N.B. :

- Les pièces justificatives doivent **être classées selon l'ordre indiqué au niveau des annexes.**
- Les demandes présentées sans support électronique ou avec les tableaux récapitulatifs sous format **Word ou image ou avec des pièces justificatives non classées comme indiqué au niveau des annexes, seront rejetées.**
- Si les demandes présentées comportent des informations ou des données incohérentes, incomplètes ou inexactes, le comité chargé de la répartition desdits contingents décidera de la suite à réserver à ces demandes.
- **Les demandes présentées ou adressées en dehors du délai susvisé, ne seront pas acceptées.**



ANNEXE I

QUANTITES DEMANDEES

ORIGINE	UE	HORS UE	Total
Quantité demandée en Kilogramme			
Quantité demandée en m ²			



ANNEXE II

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, , en ma qualité de représentant légal de la société
....., déclare sur l'honneur que les données figurant dans mon
dossier de demande de quotes-parts au titre de l'année 2020, relatives aux contingents tarifaires de
panneaux de bois revêtus, sont correctes.

Date, cachet et signature



ANNEXE III

HISTORIQUE DES IMPORTATIONS

ANNEES	N° DUM	DATE DE LA DUM	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	REGIME DOUANIER	QUANTITE (Kilogramme)
2016							
TOTAL 2016							
2017							
TOTAL 2017							
2018							
TOTAL 2018							

Pièces justificatives à joindre : Copies des engagements d'importation (EI) dûment imputés ainsi que les copies des DUM et des factures y afférentes. Chaque DUM devra être attachée avec l'EI et les factures correspondantes. Ces pièces justificatives doivent être classées par ordre chronologique des DUM.

NB :

- Seules les quantités imputées au niveau des EI seront prises en considération.
- Les EI non accompagnés des DUM et des factures correspondantes ne seront pas comptabilisés.



ANNEXE IV

LISTE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT NON SOUMIS AU DROIT ADDITIONNEL

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Royaume de l'Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Royaume de Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, République de Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Eswatini, Ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM), Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hong Kong Chine, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Lesotho, Libéria, Macao Chine, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mexique, République de Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire Lao, République dominicaine, République kirghize, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Taïpei Chinois, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, République Bolivarienne du Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

